

**MARCHÉ PASSÉ SELON LA PROCÉDURE ADAPTÉE**  
articles L.2123-1, R.2123-1 et suivants du code de la commande publique

**MARCHÉ DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES**

**REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

Référence de la consultation (Référence dossier PLACE)

**PRA042615**

Pouvoir adjudicateur

Etat – Préfète de la Nièvre

Représentant du pouvoir adjudicateur

Directeur de la Direction départementale des territoires de la Nièvre

Objet de la consultation

**Mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux de neutralisation de l'ouvrage domanial « digue de Luthenay-Uxeloup » (58)**

Date et heure limites de remise des offres

**31/10/2025 à 16H00**

# **Sommaire du règlement de la consultation**

<b>1. OBJET DE LA CONSULTATION.....</b>	<b>3</b>
1.1 OBJET DE LA CONSULTATION.....	3
1.2 NOMENCLATURE CPV.....	3
<b>2. MODALITÉS DE LA CONSULTATION.....</b>	<b>3</b>
2.1 DÉFINITION DE LA PROCÉDURE.....	3
2.2 DÉCOMPOSITION EN TRANCHES – ALLOTISSEMENT :	3
2.3 DURÉE DU MARCHÉ.....	3
2.4 NATURE DE L'ATTRIBUTAIRES.....	3
2.5 COMPLÉMENTS À APPORTER AU CAHIER DES CLAUSES PARTICULIÈRES.....	4
2.6 VARIANTES.....	4
2.7 DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES.....	4
2.8 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE.....	4
<b>3. MODE DE FINANCEMENT ET DE RÈGLEMENT DU MARCHÉ.....</b>	<b>4</b>
<b>4. DOCUMENTS FOURNIS AUX CANDIDATS.....</b>	<b>4</b>
<b>5. PRÉSENTATION DE L'OFFRE.....</b>	<b>4</b>
5.1 LES PIÈCES RELATIVES AU CANDIDAT.....	4
5.2 LES PIÈCES RELATIVES À L'OFFRE.....	5
<b>6. ANALYSE ET CLASSEMENT DES OFFRES.....</b>	<b>6</b>
<b>7. CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DE LA CANDIDATURE ET DE L'OFFRE.....</b>	<b>7</b>
7.1 DATE ET HEURE LIMITES DE RÉCEPTION DES OFFRES.....	7
7.2 RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES.....	7

## **1. OBJET DE LA CONSULTATION**

### **1.1 Objet de la consultation**

Le présent marché a pour objet la réalisation d'une prestation de maîtrise d'œuvre (conformément aux dispositions du code la commande publique et notamment le livre IV portant dispositions propres aux marchés publics liés à la maîtrise d'ouvrage publique et à la maîtrise d'œuvre privée) afin de réaliser les travaux de neutralisation de l'ouvrage domanial dénommé « digue de Luthenay-Uxeloup », situé sur les communes de Fleury sur Loire et Luthenay-Uxeloup (58), relevant de la rubrique 3.3.5.0 de la nomenclature IOTA annexée à l'article R.214-1 du code de l'environnement.

### **1.2 Nomenclature CPV**

Le numéro de référence à la nomenclature CPV est le 71322000 - Services de conception technique pour la construction d'ouvrages de génie civil

## **2. MODALITÉS DE LA CONSULTATION**

### **2.1 Définition de la procédure**

La présente consultation est lancée selon la procédure adaptée, régie par l'article L.2123-1 du code de la commande publique.

Le marché est à prix forfaitaire définitif et non révisable.

### **2.2 Décomposition en tranches – allotissement :**

Le marché se compose d'une seule tranche ferme.

Le marché n'est pas allotii.

### **2.3 Durée du marché**

Le marché est conclu pour une durée de 36 mois à compter de l'ordre de service de lancement de la tranche ferme.

Les règles concernant les délais d'exécution afférents à chaque mission sont fixées dans l'article 11 du CCP.

### **2.4 Nature de l'attributaire**

Le marché sera conclu :

- soit avec un prestataire unique,
- soit avec des prestataires groupés solidaires,
- soit avec des prestataires groupés conjoints. Dans ce cas, le mandataire du groupement conjoint est solidaire pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du pouvoir adjudicateur.

## **2.5 Compléments à apporter au cahier des clauses particulières**

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au cahier des clauses particulières (CCP).

## **2.6 Variantes**

Les variantes ne sont pas autorisées.

## **2.7 Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est de 180 jours. Il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

## **2.8 Propriété intellectuelle**

Les règles concernant la propriété intellectuelle des résultats et des documents produits sont régies selon les dispositions du CCAG / PI du 30 mars 2021.

## **3. MODE DE FINANCEMENT ET DE RÈGLEMENT DU MARCHÉ**

Les dépenses liées au marché seront payées sur le BOP 181 ou le BOP 113.

Les prestations, objet du présent marché, seront rémunérées dans les conditions fixées à l'article 8 du CCP.

## **4. DOCUMENTS FOURNIS AUX CANDIDATS**

Le dossier de consultation est remis à chaque candidat en un seul exemplaire.

Le dossier de la consultation, transmis par courriel, comprend les documents suivants :

- le présent règlement de la consultation ;
- les pièces du projet de marché :
  - ✓ l'acte d'engagement et ses annexes ;
  - ✓ le cahier des clauses particulières (CCP) et ses annexes.

## **5. PRÉSENTATION DE L'OFFRE**

L'offre sera rédigée en langue française. Les prix seront exprimés en Euros.

**Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.**

Le dossier à remettre devra contenir les pièces relatives au candidat, listé au paragraphe 5-1, et les pièces relatives à l'offre, listées au paragraphe 5-2. La date et heure limite de remise des candidatures est donnée en page de garde du présent règlement de consultation.

### **5.1 Les pièces relatives au candidat**

Le candidat devra fournir les documents suivants :

- un document permettant d'identifier la (ou les) personne(s) habilitée(s) de plein droit à engager l'entreprise : extrait K-bis ou équivalent ;
- si le signataire du marché n'apparaît pas sur le document précédent, une délégation de pouvoir, signée par la personne habilitée de plein droit à représenter l'entreprise (dont le nom est mentionné dans l'extrait K-bis ou équivalent) ou, le cas échéant, copie des pouvoirs successifs permettant de faire le lien entre le signataire du marché et cette personne ;
- Parmi les documents figurant dans l'arrêté du 22 mars 2019 relatif aux renseignements pouvant être demandés aux candidats des marchés publics, doivent être fournis les renseignements suivants :
  - Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations de la consultation, réalisées au cours des trois derniers exercices, disponibles ;
  - Une liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant notamment le montant, la date et le destinataire public ou privé,
  - Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
  - Une présentation des titres d'études et professionnels des cadres du candidat ou du groupement soumissionnaire, et notamment des responsables de prestations de services de même nature que celle du marché ;
  - Certificat de qualification professionnelle. La preuve de la capacité du candidat, ou du groupement soumissionnaire peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de prestations attestant de la compétence du candidat ou du groupement soumissionnaire à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat.
- Si le candidat ou le groupement soumissionnaire a demandé de prendre en compte les capacités professionnelles, techniques ou financières d'un ou de plusieurs sous-traitants, au niveau de la candidature, il devra fournir le ou les demandes d'acceptation de ce dernier et d'agrément de leur condition de paiement dans l'enveloppe relative à l'offre.

## 5.2 Les pièces relatives à l'offre

- **L'Acte d'Engagement** et son annexe (Répartition des paiements en cas de co-traitance conjointe) dûment complétés, à dater et signer, par le représentant habilité du candidat ou du groupement soumissionnaire ;
- Un mémoire comportant :
  1. La justification de la proposition de rémunération au regard de l'étendue de la mission, de l'importance des travaux et de leur complexité. Il sera également fourni une décomposition du prix de la prestation détaillant les coûts unitaires journaliers et les temps affectés par tâche et par intervenant. Une attention particulière sera portée sur le nombre de jours de présence sur le chantier auquel s'engage le maître d'œuvre.
  2. Les moyens humains affectés à la mission (dont un organigramme détaillé et nominatif),
  3. Le planning prévisionnel de réalisation des différentes prestations, cohérent avec le planning général indicatif en annexe du projet global de fiabilisation.

Si le candidat ou le groupement soumissionnaire envisage de sous-traiter une partie du marché, il devra fournir les pièces suivantes relatives au(x) sous-traitant(s) :

- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder au marché public ;
- le formulaire DC4 accessible sur le site Internet : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>
- ou une déclaration comportant les mentions figurant aux articles R2193-1 à -22 du code de la commande publique.

## 6. ANALYSE ET CLASSEMENT DES OFFRES

Les offres inacceptables ou inappropriées, telles que définies à l'article 59-1 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, sont non-conformes et éliminées. En effet, toute offre qui ne respecterait pas les exigences du marché indiquées dans le CCP et les prescriptions contenues dans le présent document, sera rejetée pour irrégularité par le représentant du pouvoir adjudicateur.

- Au titre des dispositions de l'article R.2161-5 du code de la commande publique, relatif aux marchés publics, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de demander à un ou plusieurs candidat(s) de préciser ou de compléter la teneur de son (leur) offre et ce, par écrit.
- Conformément aux articles R.2152-3 à -5 relatifs aux marchés publics, dans le cas où leurs offres paraîtraient anormalement basses, les candidats devront être en mesure de fournir toutes les justifications sur la composition de l'offre qui leur seront demandées par le pouvoir adjudicateur permettant d'apprécier si l'offre présente bien toutes les garanties de bonne exécution des prestations.

A l'issue de l'analyse, les offres sont classées dans l'ordre décroissant en fonction de la note globale obtenue par chaque offre. Le candidat obtenant le total le plus élevé est l'attributaire du marché.

Les offres initiales de l'ensemble des candidats seront analysées, puis le pouvoir adjudicateur procédera à un classement établi par application des critères pondérés énoncés ci-dessous :

<b>1. le prix des prestations</b> , qui sera apprécié au vu de la proposition financière globale de l'offre.	<b>40 %</b>
<p>La note attribuée, est déterminée par application de la formule :</p> $40 \times (\text{MIN} / M)$ <p>où MIN et M sont respectivement les montants de l'offre la moins chère et le montant de l'offre considérée, tels qu'ils apparaissent dans l'annexe 2 de l'Acte d'Engagement</p>	
<b>2. la valeur</b> du mémoire, qui sera appréciée au vu des éléments suivants : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. La justification de la proposition de rémunération au regard de l'étendue de la mission, de l'importance des travaux et de leur complexité accompagnée de la décomposition du prix de la prestation détaillant les coûts unitaires journaliers et les temps affectés par tâche et par intervenant dont notamment le nombre de jours de présence du maître d'œuvre sur le chantier. =&gt; 50 %</li> <li>2. Les moyens humains affectés à la mission (dont un organigramme détaillé et nominatif), et notamment le rôle et l'expérience du dirigeant ou cadre responsable =&gt; 30 %</li> <li>3. Le planning prévisionnel de réalisation des différentes prestations, cohérent avec le planning général indicatif en annexe du projet global de fiabilisation. =&gt; 20 %</li> </ol>	<b>60 %</b>

La note attribuée globale pour le mémoire, est déterminée par application de la formule :

$$60 \times (\text{somme des notes de chaque sous-critère pondérées}) / (\text{somme des notes maximales de chaque sous-critère pondérées})$$

Chacun de ces sous-critères se verra affecter une note de 0 à 4 selon le barème suivant :

0 [Nul ou non traité dans le mémoire]

pour un élément absent ou ne répondant pas aux exigences ;

1 [Mauvais]

pour un élément présent mais traité superficiellement ou répondant partiellement aux exigences ;

2 [Moyen]

pour un élément présent mais traité moyennement ou répondant de façon perfectible aux exigences ;

3 [Bon]

pour un élément présent, pertinent mais incomplet ou répondant de façon globalement satisfaisante aux exigences.

4 [Très bon]

pour un élément présent, complet et pertinent ou répondant de façon très satisfaisante aux exigences.

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées en lettres sur l'acte d'engagement, prévaudront sur toute autre indication de l'offre.

## **7. CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DE LA CANDIDATURE ET DE L'OFFRE**

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française. Les prix seront exprimés en Euros.

Les offres devront être transmises sur la plateforme des marchés publics:

<https://www.marches-publics.gouv.fr>, sous la référence du dossier : PRA042615

### **7.1 Date et heure limites de réception des offres**

La date et heure limite de remise des offres est donnée en page de garde du présent règlement de consultation.

### **7.2 Renseignements complémentaires**

Les renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus auprès de :

- destinataire courriel : [ddt-slsr-loire@nievre.gouv.fr](mailto:ddt-slsr-loire@nievre.gouv.fr)
- et en copie : [fabrice.derembau@nievre.gouv.fr](mailto:fabrice.derembau@nievre.gouv.fr)